

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 novembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 V. 341 Vœu relatif au projet de Grand Site Tour Eiffel

Le Conseil de Paris,

Considérant les vœux présentés par les groupes Changer Paris, Indépendants et Progressistes et Groupe Écologiste de Paris

Considérant le projet Grand Site Tour Eiffel s'étendant sur une vingtaine d'hectares dont les objectifs du projet de réaménagement visent à :

- offrir davantage d'espaces aux piétons, circulations douces et transports en commun,
- développer la place de la nature en créant des espaces de respiration, en adéquation avec l'Accord de Paris sur le climat,
- mettre en valeur la perspective Trocadéro-tour Eiffel-École militaire en faisant évoluer l'identité minérale du site vers davantage de végétal.

Considérant que le projet Grand Site Tour Eiffel permettra notamment de développer près de 1,7 hectare d'espaces verts supplémentaires et de rendre 3,5 hectares aux piétons, mobilités douces et transports en commun ;

Considérant que le projet a fait l'objet de nombreuses études, notamment une étude d'impact exhaustive sur laquelle le Conseil de Paris a rendu en novembre 2020 un avis favorable dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale ;

Considérant que le projet a fait l'objet de deux phases de concertation en 2019 et qu'il fait aujourd'hui l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique (PPVE) du 11 octobre 2021 au 17 novembre 2021, encadrée par deux garants nommés par la Commission Nationale du Débat Public qui rendront un rapport d'ici mi-décembre.

Sur proposition de l'Exécutif,

Émet le vœu que:

- Au terme de la procédure de participation du public par voie électronique (PPVE) et sur la base des enseignements tirés des registres électroniques, des réunions publiques et des webinaires, des solutions soient apportées et présentées afin de répondre aux différentes remarques et demandes portées par les citoyens et associations, en cohérence avec les objectifs du projet présentés ci-avant. Elles pourront par exemple porter sur des thématiques soulevées par l'autorité environnementale comme la gestion future du site, ou encore les continuités cyclables la largeur et la surélévation des pelouses, la présence de bagageries et le nombre de kiosques à destination commerciale et les activités événementielles.
-
- Une réunion soit organisée avec les maires d'arrondissements et élus concernés afin d'échanger sur ces solutions.